

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 11 OCTOBRE 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

- 1°) a pris acte de l'installation de Madame Jeanne-Marie QUEVAL en qualité de Conseillère Municipale.
- 2°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur des opérations modifiant le Budget Général de la Commune concernant des charges de personnel.
- 3°) a décidé, à l'UNANIMITE, de maintenir les crédits à 34 euros pour la distribution de fournitures gratuites et à 9 euros pour les livres de prix aux élèves des écoles publiques de la Commune pour l'année 2018/2019.
- 4°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport concernant la gestion 2017 du service public d'assainissement collectif et non collectif géré en régie par la Communauté d'Agglomération.
- 5°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers géré en régie par la Communauté d'Agglomération.
- 6°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention encadrant les modalités du remboursement à Grand Calais Terres et Mers des sommes perçues de CITEO.
- 7°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour l'utilisation de la salle de sport des Hauts Champs par le Collège Jean Monnet.
- 8°) a donné, à l'UNANIMITE, un accord de principe sur la reprise de voirie et des réseaux divers dans le domaine public communal dans le cadre du projet de la Ferme Normande, Rue Charles de Gaulle.
- 9°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Grand Calais Terres et Mers concernant l'installation des modulaires au complexe Briand et a approuvé, à l'UNANIMITE, ce plan de financement.
- 10°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au Plan Particulier d'Intervention de GRAVELINES.
- 11°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable à la création d'un nouveau salon funéraire par les établissements BAUDUIN, Rue de Verdun, en lieu et place de l'existant.
- 12°) a émis, à l'UNANIMITE, un avis favorable au projet de Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles.
- 13°) a approuvé, à l'UNANIMITE, le plan de financement concernant la démolition du bâtiment situé Route Départementale 943.
- 14°) a fixé, à l'UNANIMITE, le nombre de délégués du personnel au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à cinq.
- 15°) a décidé, à l'UNANIMITE, de dénommer la voie de desserte qui mènera aux deux bâtiments construits par la Société Khor Immo et situés sur l'arrière de la rue Louis Denis, « rue des capucines ».

Le 12 octobre 2018

LE MAIRE,

Alain FAUQUET